

Règlement du Tournoi / BC Ostwald 2016

30 avril 2016 et 1^{er} mai 2016

1. Le tournoi est autorisé sous le numéro : numéro d'autorisation en cours
 2. Le juge arbitre principal de la compétition sera Mr TAILFER Laurent assisté de Monsieur CLEMENT et Mme JUNG. Il est désigné par le comité d'organisation, et ses décisions sont sans appel.
 3. Le tournoi se déroulera selon le règlement général des compétitions (RGC). Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués.
 4. Le tournoi se déroulera sur 3 salles (CSL d'Ostwald, Cossec d'Ostwald, salle Herrade) le samedi de 08h00 à 22h00 et le dimanche de 08h00 à 19h00. Si le nombre d'inscrits dépasse les capacités d'accueil de nos infrastructures, la date de paiement des droits d'inscription servira de critère de sélection. Cette capacité est fixée à 300 joueurs.
 5. Le tournoi est ouvert aux seniors et aux catégories leur permettant de jouer en senior.
 6. Le tournoi sera géré par le logiciel BADPLUS.
 7. Le tournoi se joue en 2 sets gagnants de 21 points.
 8. Toute participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement. Le Juge- arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.
 9. Tout participant doit être en règle avec la fédération française de badminton (FFBad) et doit être en possession de sa licence.
 10. Tout joueur devra se faire pointer à la table de marque à son arrivé et ce chaque jour de la compétition.
 11. **Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue d'Alsace de Badminton (4 rue Jean Mentelin 67200 STRASBOURG), par tout moyen prouvant la date de réception.**
- Les forfaits signalés après le tirage au sort ne seront pas remboursés.**
12. Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains. Tout joueur portant une tenue ayant pour emblème une instance fédérale (Fédération ,Ligue ,Codep ou club) à laquelle ce joueur appartient, est autorisé.
 13. Les horaires diffusés pendant la compétition le sont à titre indicatif. Tout joueur doit être présent dans la salle 45 minutes avant son premier match. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler à l'un des juges-arbitres et à l'une des tables de marque.
 14. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifié à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi.
 15. La date limite d'inscription est fixée au 15 avril 2016, date de cachet de la poste faisant foi. Tirage au sort le 20 avril 2016.

16. Le montant des droits d'inscription est fixée à 12€ pour 1 tableau, 18€ pour deux tableaux et 24€ pour 3 tableaux. Tout règlement à la table de marque subira une augmentation de 1 euro par tableau joué. Tout(e) joueur(euse) remplaçant(e) devra s'acquitter des droits d'engagement.
17. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'inscriptions mal remplies seront supportés par les clubs en cause.
18. Les matchs de simple seront disputés en poules avec 1 ou plusieurs sortants selon le nombre d'inscrits. Les matchs de doubles seront disputés en poules avec 1 ou plusieurs sortants selon le nombre d'inscrits. Le comité d'organisation en accord avec le juge arbitre, se réserve le droit de supprimer ou de fusionner 2 catégories ou deux tableaux si le nombre de joueurs d'une série ne permet pas l'établissement d'une poule ou tableau en élimination directe conforme au quota minimal fixé par la fédération française de badminton.
19. Pour tous les joueurs, le volant officiel est le volant plume YONEX AS30 pour toutes les séries.
20. **Les volants sont partagés entre les joueurs.** Les volants sont fournis pour les finales.
21. La compétition se déroule en auto arbitrage. Des arbitres sont prévus pour les phases finales. Cependant, à la demande des joueurs auprès du juge-arbitre et après accord de ce dernier, un arbitre pourra être désigné à tout moment du tournoi.
22. Tout joueur désirant s'absenter pendant le déroulement du tournoi, quelle qu'en soit la raison et/ou la durée, devra en informer préalablement la table de marque et le juge arbitre en vue d'obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, il devra revenir une heure avant l'horaire prévisionnel de son match.
23. À l'appel de son nom, tout joueur qui ne se présente pas dans un délai de 5 minutes, pourra être disqualifié par le juge arbitre.
24. Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
25. Le temps de prise de contact avec les terrains (dit « d'échauffement ») sera de 3 minutes. Ce temps est décompté à compter du moment où le numéro du match concerné a été appelé par la table de marque.
26. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match et un nombre suffisant de volants (sauf pour les finales).
27. Un joueur n'est pas autorisé à quitter le terrain en dehors des arrêts prévus par les règles.
28. Tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté « faute » au service et en cours de jeu pour la salle Herrade. Tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté « let » au service et « faute » en cours de jeu pour le CSL et le Cossec.
29. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant un match ou appelés pour un match. En raison de l'implantation non homogène des terrains dans les deux salles, le « coaching » est interdit en dehors des arrêts prévus par les règles. Aurent également accès au plateau de jeu, les organisateurs et les officiels du corps arbitral. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par les juges-arbitres et eux seuls.
30. Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes, quelle que soit la discipline. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé. Le juge arbitre peut accorder un temps de repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
31. Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives internationales devra le signaler au juge arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.
32. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.